

LE FANTASQUE.

et même lui, l'amélioration et la protection de tous muelllement et respectivement.

ARRIVÉE DU GOUVERNEUR

À l'Assemblée des citoyens, convoquée par Mr. le maire pour s'occuper de la réception à faire au gouverneur général qui doit arriver à Québec samedi prochain vers les deux heures de l'après-midi, il a été passé diverses résolutions approuvant ou recommandant divers projets dont les journaux de ce soir donneront sans doute l'ensemble et les détails. La seule observation malicieuse que nous ayons pu faire sur les procédés de cette réunion, est qu'il nous a semblé qu'à très peu d'exception près les résolutions ont toutes été proposées et secondées par des messieurs des messieurs qui joignent à l'honorable qualité de citoyens plus ou moins privés. De sorte que l'élan spontané de la population de Québec perd considérablement de son mérite et de son éclat lorsqu'il s'agit pour le public ou pour organe des gens qui sont payés pour cela. Comme dit le chanoine.

D'un jour sans vices n'y a que l'habituel.
Qu'a du pain blanc.

SOLEIL HYPOCRITIQUE.—Nous n'avons que le temps d'annoncer aujourd'hui que l'Institut qui l'an dernier recréa la ville d'un feu d'artifice au propos de renouveler ce spectacle agréable l'été prochain, dans un jardin arrangé pour la circonstance, immédiatement en dehors de la porte St. Louis, sur le terrain ordinairement occupé par les cirques. Il n'est pas de doute qu'un grand nombre de souscripteurs qui ont déjà signé la liste il s'en joindra encore beaucoup d'autres; car il n'y eut qu'un vœu unanime d'approbation lors de la soirée qu'on doit déjà à Mr. Lemoine.

LA ST. JEAN BAPTISTE.

Assemblée Préliminaire pour la célébration de la SAINT JEAN BAPTISTE et pour l'établissement d'une SOCIÉTÉ NATIONALE CANADIENNE.
Conformément à un avis donné par de petites circulaires distribuées dimanche matin à l'issue de la Messe, un grand nombre de Citoyens se réunirent après les vêpres à l'Hôtel de Tempérance de Mr. Maheux. Mr. le Dr. Hardy fut appelé au fauteuil et expliqua avec clarté et précision le but de l'association. Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement.
1. Proposé par Mr. O. Fiset, secondé par Mr. P. Gagnon.

1. Qu'afin de consolider de plus en plus les liens qui doivent unir entre eux les Canadiens de toutes les classes sous une bannière nationale, il est désirable et même nécessaire de former une association pour célébrer la fête de St. Jean Baptiste, patron commun des Canadiens, et que cette association prenne dès ce jour le nom de Société de Saint Jean Baptiste.

2. Proposé par Mr. J. P. Plamondon, secondé par Mr. Taché.—Que Mr. le Docteur Hardy soit nommé président de la Société.

3. Proposé par Mr. S. Marmette, secondé par Mr. Cœurbon.—Que Mr. Aubin soit nommé vice-président.

4. Proposé par Mr. W. Rowen, secondé par Mr. J. P. Plamondon.—Que MM. Rheaume et Huston soient nommés secrétaires de cette association.

5. Proposé par Mr. Jos. Cauchon, secondé par Ovide Paradis.—Que Mr. P. Gagnon soit nommé trésorier.

6. Proposé par Mr. L. Mathieu, secondé par Mr. Fournier.—Que la société de St. Jean Baptiste assistera en corps au saint sacrifice de la messe, vendredi prochain, 24 Juin, courant, à 7 heures du matin, à la paroisse de notre Dame de Québec et que les membres s'assembleront à l'Hôtel de Tempérance de Maheux pour de là se rendre à l'Église.

7. Proposé par Mr. Aubin secondé par Mr. F. M. Derome.—Que pour commencer l'œuvre de cette société sous des auspices agréables et propres à réunir dès le premier abord le plus grand nombre possible de citoyens, il serait convenable de célébrer son établissement par un banquet auquel sont invités les Canadiens de toutes les classes qui désirent en faire partie.

8. Proposé par Mr. R. P. T. Levesque, secondé par Mr. J. Grenier.—Qu'un comité de sept membres serait nommé afin de prendre les arrangements nécessaires et recevoir les souscriptions au banquet, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre, et de solliciter les officiers de la société, MM. Eourrier, Prétobière, Dr. Tourangeau, Savard, H. Gingras, P. Gagnon, O. Fiset P. Corrivaud.

9. Proposé par le Dr. Tourangeau, secondé

par J. Bureau.—Que chacun des membres de cette réunion qui désirent prendre part au Banquet aura à payer Cinq chellins.

10.—Proposé par Mr. P. A. Gagnon, secondé par Mr. L. Lévesque.—Que la présente association adopte la Feuille d'Érable comme son emblème distinctif.

11.—Proposé par Mr. Fiset, secondé par Mr. C. Thiergie.—Que les Messieurs du Comité soient chargés de soumettre à Mr. le Maire les procès de cette assemblée, et de le prier de se joindre à nous pour la célébration de la Saint Jean Baptiste.

12.—Mr. Aubin ayant été appelé au fauteuil, il fut proposé par Mr. le Docteur Tourangeau, secondé par Mr. S. Marmette.—Que les remerciements de cette assemblée soient votés à Mr. le Président.

RHEAUME et HUSTON.

Secrétaires de la Société St. Jean Baptiste. Québec, 19 juin 1842.

Le long morceau intitulé KINGSTON de notre bon petit ami l'ARRIS, nous a dispensé pour aujourd'hui d'autres articles Fantastiques, et de sorte que pour cette semaine, nous ne cherchons pas à nous en faire un. Jeau Baptiste nous a passé un peu de sa bonté caractéristique. Par exemple ça ne dure pas.

Un accident étant arrivé en mettant en page nous sommes forcés de publier les premières feuilles du journal sans corriger.

On peut se procurer des rubans pour la Saint Jean Baptiste, au bureau du Fantastique et vendredi matin à l'Hôtel de la cité.

ANNONCES.

Alléluia le ciel l'aidera.

MANUFACTURE DE

Papier et Tapisserie du Canada.

LES souscripteurs informent leurs pratiques et le public qu'ils ont transporté leur magasin de papiers dans la maison joignant la Banque de Montréal, où ils ont en magasin une qu'onité de papier à imprimer de toutes sortes.

—AUSI—

Une quantité de TAPISSERIE de toutes sortes de patrons et à bas prix.

On continue à acheter des VIEUX CORDAGES, GUEULIENS de toutes sortes et COUPURES DE PAPIER.

McDONALD & LOGANS,

16 Juin 1842.

LA ST. JEAN BAPTISTE.

LA PROCESSION, pour se rendre à la Messe, se formera à SIX heures du matin, à l'HOTEL DE LA CITE et se rendra au temple à six heures et demie, elle descendra par la rue St. Stanislas (d'ici de la prison) et passera par les rues St. Jean et de la Fabrique pour se rendre à l'Eglise.

Les canadiens en général, souscripteurs ou non au Banquet, sont invités à se joindre à la procession. Le départ de la procession aura lieu devant chez M. MAHEUX, mais de l'HOTEL DE LA CITE.

À 11 heures de la messe le retour s'opérera comme suit : la procession partira de l'Eglise, passera par la rue Duval, devant le Château St. Louis parcourra la rue St. Louis jusqu'à la porte, descendra la rue d'Auteuil, sortira par la porte St. Jean, se rendra par la petite rue St. François dans la rue St. Georges, descendra la côte d'Abraham, prendra la rue de la Couronne jusqu'à la rue des Fossés et cette dernière rue jusqu'à l'Hôtel de Tempérance de Mr. Maheux où la procession rompra les rangs et se terminera.

Par ordre du Comité,
J. P. RHEAUME Secrétaire;
J. HUSTON.

Le petit fond de marchandises sèches appartenant à une filiale, consistant en un assortiment général de marchandises propres à la saison, en très bonne ordre.

Que les articles de Meubles de Ménage appartenant à la dite filiale.

—APRES QUOI—

AU COMPTE DES ASSUREURS,

Coton gris, Bas, Draps d'Indes, Mousseline de laine, Gants de soie et de coton, Bandanas, Parasols, Gens de main et autres articles.

22 Juin 1842.

G. D. BALZARETTI.

GRAND MARCHÉ.

ON va dériver d'un FOND DE MARCHANDISES SÈCHES (sans importé ces printemps) consistant en toutes espèces de Safran, Lainages et toiles de différents bords assortis. Les font en dans une tonne de cinquante, très peu de pièces étant réunies. C'est pour quelques jours de commencer le Commerce en Marchandise sèches une bonne occasion de le faire, attendu que le Magasin où sont les Marchandises maintenant et qui est bien situé sur la Rue du Pont St. Roch, sera fermé pour un an.

Pour les détails s'adresser à

G. D. BALZARETTI.

Le Entrepreneur ayant transporté son magasin de la rue St. Jean au Marché, meyni NAROLSON, est prêt à recevoir des grains et autres produits sur lesquels il sera fait des avances à crédit.

Québec, 3 mai 1842.

J. C. HART.

EDOUARD TVERBERGE, MARCHAND TAILLEUR CANADIEN, FAUBOURG ST. ROCH, No. 23, RUE CRAIG, QUEBEC.

RECONNAISSANT envers le public et ses amis pour la faveur qu'ils lui ont accordée jusqu'à présent, il prend la liberté de les prévenir qu'il s'est de recevoir

UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL ET CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES PROPRES À SON GENRE DE COMMERCE.

ÉGAL À CELUI DE TOUT AUTRE ETABLISSEMENT DE QUEBEC.

Consistant en :

- Draps, Casimirs, etc. de tous prix, et de toutes les nuances, à la mode.
- Vestes de Veston, de castinier, de soie, du satin, d'allié-cord, trappé, poil, de châtre, etc. etc. de différents coutures, depuis 25. éd. jusqu'à 11.
- Cravates, Col, Stocks, Gans de toutes couleurs, Bretelles, Mouchoirs de Soie, des meilleurs qualités et de tous les prix.
- Chapeaux de Castor, 100 Douzaines Chapeaux de Feuille de Palmier, et une grande variété de Casquettes à la dernière mode pour Homme et pour Enfants.
- Parapluies de Soie et de Coton divers coutures et qualités.
- Il a un choix complet de Boutons pour toutes espèces de Costumes, Dorés, de Velours, de Satin et de Soie.

—AUSI—

- Plusieurs pièces draps de Castor, garantis à l'épreuve de l'eau, d'après le témoignage de pilotes qui ont fait usage.
- Un assortiment complet de Tweeds, Doe-Skins et Velours Fleuris, de toutes les variétés pour Habits de Chasse.
- Drills de différentes espèces pour Pantalons.

DE PLUS :

RECU D'UNE DES PREMIÈRES MAISONS DE NEW-YORK.

Une CAISSE de SATINS FLEURIS pour Vestes, choisis pour lui par l'un des premiers Tailleurs de cette Ville.

Il reçoit chaque mois les journaux des MODES de Paris et de New-York ainsi que les COUPES qui y ont rapport, ce qui le met en état de lutter, quant à l'élégance et au goût, avec les maisons les plus renommées de ce pays.

Il ose se flatter que la modicité de ses prix, son exactitude, la finit de son travail, le soin qu'il apporte dans le choix de ses fournitures, l'habileté des ouvriers qu'il emploie et les efforts constants qu'il fait pour satisfaire ceux qui l'honorent de leur confiance, lui méritent la continuation de la faveur publique, et l'attention de ceux qui ne sauraient pas encore employer.

QUÉBEC, 9 Juin, 1842